

Skimming: deux Bulgares condamnés dans le canton de Schwyz

Le Ministère public du canton de Schwyz a condamné deux Bulgares de 32 et 34 ans à six mois de prison avec sursis pour avoir manipulé des bancomats (skimming). Ils ont déjà quitté la Suisse et sont sous le coup d'une interdiction d'entrer dans le pays.

L'enquête a permis d'établir que les deux hommes ont manipulé des bancomats dans les cantons d'Argovie, Berne, Lucerne, Schwyz, Zoug et Zurich. Le montant de leur butin s'élève à plusieurs dizaines de milliers de francs, a indiqué jeudi le Ministère public.

Les peines sont accompagnées du sursis car il s'agit d'une première condamnation, a précisé le Ministère public. De plus, les deux hommes ont passé quatre mois et demi en détention préventive.

Le skimming permet aux escrocs de filmer le client lorsqu'il écrit son code bancomat, par exemple. Les données de la carte sont aussi copiées pour ensuite être recopiées sur une carte de débit vide qui sert ensuite à retirer de l'argent à l'étranger.

De janvier à août de cette année, plus de 9 millions de francs ont déjà été volés en Suisse grâce au skimming. Durant les quatre premiers mois de l'année, 225 distributeurs automatiques de billets ont été manipulés, contre 135 pour toute l'année 2010.

(ats / 10.11.2011 12h14)